Mémoire du regroupement ID-est « Identité de genre et Diversité sexuelle dans l'Est du Québec »

À l'attention de la Commission des institutions de l'Assemblée nationale

Consultation sur le projet de loi 2.

2 décembre 2021



Présentation du regroupement ID-est

ID-est, pour «identité de genre et diversité sexuelle dans l'Est du Québec», est un regroupement de l'Université du Québec à Rimouski (UQAR) et de l'Est du Québec qui cherche à visibiliser les enjeux liés à la diversité sexuelle et de la pluralité des genres. ID-est est constitué de personnes étudiantes et non étudiantes à vocation militante.

La diversité sexuelle et de genre réfère à l'ensemble des orientations sexuelles, des identités de genre et des pratiques sexuelles marginalisées ou considérées comme minoritaires auxquelles des personnes s'identifient. Le regroupement met en place des initiatives afin de valoriser l'expérience des personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles, trans, queer, intersexes, asexuelles, bispirituelles, non-binaires et toutes autres minorités du genre, des orientations ou des pratiques sexuelles. Les membres d'ID-est luttent pour la défense des droits des personnes concernées à l'intérieur de l'institution universitaire autant qu'à l'extérieur. Ses actions visent notamment à briser l'isolement, créer des évènements socioculturels et politiques ainsi que faire rayonner les communautés locales. L'éducation et la sensibilisation de la communauté étudiante et de la communauté de Rimouski aux enjeux et réalités des communautés LBGTQIA2S+ sont transversales à la mission première du comité ID-est.

Exposé général

Les membres du groupe et les personnes qu'il représente sont directement concernées par les conséquences générées par le projet de loi 2 et ses potentielles mises en application. Le projet de loi, déposé à quelques semaines du Jour du souvenir Trans, a monopolisé l'énergie et le temps des miliant·e·s, ce qui a généré épuisement et détresse chez plusieurs. Après avoir mobilisé ses forces pour dénoncer le projet avant son dépôt, ce mémoire est l'occasion pour les personnes concernées de s'exprimer et mettre en lumière les reculs historiques dont nous menace ce projet.

Les composantes suivantes du projet de loi sont vivement condamnées par le regroupement ID-est:

- La proposition d'ajouter l'identité de genre, en plus de la mention de sexe, au certificat de naissance.
- La proposition de réintégrer les chirurgies obligatoires pour le changement de la mention de sexe.
- La proposition d'imposer une identité de genre masculine ou féminine aux nouveau-nés intersexes, ainsi que l'obligation pour les personnes intersexes de changer leur mention de sexe une fois que celui-ci sera déterminé.
- La proposition d'ajouter la possibilité de demander la désignation du titre « parent » seulement pour les personnes ayant obtenu un ajout de la mention de genre.

Témoignages

- « Le genre d'une personne n'est pas une information nécessaire à divulguer à tout moment. Pourtant, les personnes trans, lorsque leur demande de changement de mention de sexe n'est pas complétée, font face au quotidien à des coming outs forcés. Avec la pandémie, ceci est d'autant plus vrai avec l'utilisation du passeport vaccinal. La procédure de changement de prénom et de sexe au Québec est déjà onéreuse, complexe et chronophage. L'idée que les articles du projet de loi 2 portant sur la création d'une distinction entre sexe et genre soient adoptés est extrêmement anxiogène. Déjà, si le gouvernement se basait sur le vécu des personnes concernées et sur les recherches scientifiques portant sur le genre, le projet de loi 2 aurait pu venir répondre à des enjeux réels de la société québécoise plutôt que de créer des inégalités supplémentaires favorisant la discrimination d'une classe de citoyen·ne·s. »
- « L'idée d'une chirurgie génitale forcée afin d'avoir droit à des papiers d'identité équivalents aux personnes cisgenre est un violent retour en arrière pour la communauté. Comment le gouvernement caquiste, et particulièrement le ministre Jolin-Barrette, peut faire face aux personnes trans et leur dire qu'elles seront privées de leur autonomie et du contrôle sur leur corps? Et pour quels motifs, quelles explications? »
- « Étant membre de la communauté trans, j'aimerais bien cesser de militer pour la préservation de mes droits et préserver mes énergies pour être un membre juste et enrichissant de la société québécoise. »

Recommandations

Le regroupement ID-est se joint aux autres regroupements des communautés concernées par le projet de loi dans le but d'exiger les changements suivants au projet de loi 2:

- L'abrogation de l'article 41 et tous les autres articles reliés : art 22, 23, 25, 26, 37, 40, 42, 43, 137, 240, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 252, 253, 254, 257, 258, 259 concernant les mentions de genre et de sexe au certificat de naissance.
- L'abrogation de l'article 23 et tous les autres articles reliés : art 17, 21, 22, 41, 247 concernant des chirurgies génitales imposées pour le changement de mention de sexe.
- L'abrogation de l'article 24 et de l'article 33 et tous les autres articles reliés : art 23 concernant l'imposition d'une obligation d'identité binaire, masculine ou féminine, aux nouveau-nés intersexes.

Les personnes concernées du regroupement ID-est demandent les modifications suivantes au projet de loi 2:

- la possibilité de changer la mention de sexe sur le certificat de naissance sans l'ajout d'une catégorie d'identité de genre ;
- la possibilité de retirer la mention de sexe.

Nous soulignons notre accord avec cet article:

- la possibilité de changer la mention de sexe pour le genre 'X' (tel que prévu pour l'identité de genre à l'article 253 du présent projet de loi)

Nous suggérons aussi le retrait de la mention de sexe ou de genre pour toutes les pièces d'identité ou situations où, en plus d'être non nécessaires, peuvent exposer les personnes concernées à des vulnérabilités et de la discrimination. Parmi celles-ci: le permis de conduire, l'inscription à des établissements d'enseignement, les services municipaux.

Nous demandons aussi un système gratuit et simplifié pour les demandes de changement de sexe et de prénom. Actuellement, les demandes pour le faire sont onéreuses, chronophages et archaïques. Un système informatisé, rapide et gratuit, ferait tomber des barrières discriminatoires imposées par l'administration gouvernementale.

Auteur-trice-s

Maxence St-Onge, agent de recherche en équité, diversité et inclusion pour l'Institut des sciences de la mer de Rimouski.

Alexandrine Nadeau, responsable aux affaires sociopolitiques de l'AGECAR et membre du regroupement ID-est de l'Université du Québec à Rimouski.